



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le jeudi 7 novembre 2019

Bureau de la
communication
interministérielle

Communiqué de presse

Opération d'intérêt national (OIN) des principaux pôles urbains de Guyane

Comité de stratégie politique de l'OIN du 12 novembre 2019

Pour cette année 2019, la ville de Kourou accueille le comité de stratégie politique de l'Opération d'intérêt national (OIN) des principaux pôles urbains de Guyane. Ce comité réunit les élus de la Guyane concernés par l'OIN ainsi que l'État une à deux fois par an.

Il assure un rôle de contrôle et de suivi de l'avancée des différents contrats d'intérêt national. Il décide, sous l'égide du préfet, du président de la CTG, des présidents des EPCI, et des maires concernés, la stratégie politique de l'OIN à l'échelle de la Guyane. Il définit les priorités d'intervention sur chaque bassin de vie.

En 2019, l'OIN a connu plusieurs actions marquantes.

Sur l'Ouest Guyanais, la signature du premier contrat d'intérêt national, le 22 février 2019, permet d'avancer sur des projets de schéma directeur d'aménagement par secteur.

Le contrat d'intérêt national du Centre Littoral a été signé le 2 juillet 2019. Aujourd'hui, c'est au tour des partenaires de s'engager sur le secteur OIN « Les roches gravées » de Kourou par la signature du contrat dit « des savanes ». Par ailleurs, dans la continuité des engagements du 2 juillet 2019 les partenaires valident les objectifs de programmation urbaine sur les deux secteurs de Cayenne :

« **Palika** », pour une première tranche de 15 hectares, dont 3 hectares sont dédiés au confortement du Mont-Lucas et 3 hectares à un parc paysager avec un parcours sportif, pour créer un quartier à dominante logements et équipements au bénéfice du quartier et de ses environs. Le démarrage des travaux de terrassement est imminent ; et « **Tigre maringouins** », sur 40 hectares, pour créer un quartier résidentiel avec une mixité de typologies de logements, des équipements et services de proximité, tout en veillant à préserver et mettre en valeur la nature en ville. Centré autour du projet de transport collectif à haut niveau de service porté par l'agglomération, ce secteur d'aménagement est amené à devenir démonstrateur d'écomobilité. La définition des ambitions de quartier concorde avec la concertation du public menée en vue de la création de la zone d'aménagement concerté.